

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.435.2011.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

GENÈVE, 30 SEPTEMBRE 1957

PROPOSITIONS DE CORRECTIONS AUX ANNEXES A ET B, TELLE QUE MODIFIÉES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs contenues dans les textes anglais et français des Annexes A et B de l'ADR, telle que modifiée.

On trouvera les textes des propositions de corrections dans l'annexe II du rapport de la 89<sup>ème</sup> session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (26 au 29 octobre 2010) (ECE/TRANS/WP.15/208) et dans l'annexe I du rapport de sa 90<sup>ème</sup> session (3 au 5 mai 2011) (ECE/TRANS/WP.15/210). Ces documents peuvent être consultés sur le site de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe aux adresses suivantes :

ECE/TRANS/WP.15/208

<http://live.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2010/wp15/ECE-TRANS-WP15-208e.pdf> (anglais)

<http://live.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2010/wp15/ECE-TRANS-WP15-208f.pdf> (français)

<http://live.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2010/wp15/ECE-TRANS-WP15-208r.pdf> (russe)

ECE/TRANS/WP.15/210

<http://live.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2010/wp15/ECE-TRANS-WP15-210e.pdf> (anglais)

<http://live.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2010/wp15/ECE-TRANS-WP15-210f.pdf> (français)

<http://live.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2010/wp15/ECE-TRANS-WP15-210r.pdf> (russe)

..... Les textes des propositions de corrections sont également reproduits ci-après.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part d'un État signataire ou d'un État contractant à ce que soit effectuée une correction particulière, d'effectuer les corrections proposées dans les textes anglais et français des Annexes A et B. Suivant ladite pratique, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit au plus tard le 5 octobre 2011.

Le 7 juillet 2011



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

C.N.435.2011.TREATIES-2 (Annexe)

**Propositions de corrections aux annexes A and B de l'ADR**

**1. Chapitre 1.3, 1.3.1, Note 3**

Ajouter aussi avant sous 1.7.2.5

**2. Chapitre 1.6**

Ajouter la nouvelle mesure transitoire suivante :

1.6.1.23 Les extincteurs construits avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 conformément aux prescriptions du 8.1.4.3 applicable jusqu'au 31 décembre 2010 peuvent encore être utilisés.

*Justification : Conséquence à l'amendement (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011) visant à mettre à jour les références aux normes EN 3.*

**3. Chapitre 3.2, 3.2.1, Table A, dans l'en-tête du tableau, pour la colonne (7a)**

Au lieu de 3.4.6 lire 3.4

*Justification : Référence croisée inappropriée.*

**4. Chapitre 3.3, 3.3.1, disposition spéciale 584, deux premiers alinéas**

Substituer au texte actuel

– il ne contient pas plus de 0.5% d'air à l'état gazeux;

*Justification : Erreur manifeste (un gaz liquéfié n'étant pas à l'état gazeux) résultant du processus de restructuration lorsque l'ancien marginal (2)201a (2)b avait été incorrectement transposé en disposition spéciale 584.*

**5. Chapitre 3.4, 3.4.13 (a)**

Sans objet en français

**6. Chapitre 4.1, 4.1.3.8.2, Nota**

Au lieu de 3.4.6 lire 3.4.1

*Justification : Référence croisée inappropriée.*

**7. Chapitre 9.2, 9.2.2.3.3 et 9.2.2.6.3:**

Au lieu de IEC Standard 529 lire IEC Standard 60529

*Justification : Correction de la numérotation de la norme pour tenir compte des désignations utilisées par la Commission Electrotechnique Internationale (CEI). Le contenu de la norme reste inchangé.*

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.